



Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Boissy-Saint-Léger («Stéphane Hessel»)

Protection des mineurs isolés étrangers
23 boulevard de la gare - 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER

Description des missions de la structure

Le dispositif de Boissy-Saint-Léger assure la prise en charge pérenne de mineurs isolés étrangers orientés par le Conseil départemental du Val-de-Marne, à travers un hébergement et un suivi socio-éducatif.

Date d'ouverture	Jun 1999
Nombre de places	46
Extension en juillet 2017	6
Nombre d'évaluations sociales réalisées	110

Activité de l'établissement en 2017

L'établissement a bénéficié d'une extension en 2017 portant sa capacité à 46 places. L'établissement a renforcé et développé les partenariats et son réseau local dans les domaines de la scolarisation et de l'insertion professionnelle. Le nombre de jeunes en apprentissage augmente ainsi que celui des jeunes bénéficiaires de titres de séjour vie privée et familiale.

Événement majeur de l'année

L'année 2017 a été une année de consolidation des outils de la prise en charge des jeunes.

Nous avons organisé les fêtes de fin d'année au sein du centre, un moment de partage, de convivialité et de vivre ensemble.

La parole à...

Le jeune T. est arrivé au centre le 16 juin 2015. Il a été accompagné durant près de 18 mois dans notre structure. À son arrivée, un éducateur l'a accueilli, lui a fait visiter les lieux et lui a expliqué les règles du vivre ensemble et de la collectivité. Il a ensuite rencontré une éducatrice référente. T. a fait part des difficultés liées à la collectivité qu'il a rencontrées à son arrivée, notamment un sentiment d'isolement ; ce n'est qu'après avoir rencontré d'autres jeunes de son pays d'origine qu'il a pu s'ouvrir aux autres et créer des liens au sein de la structure.

Informations sur le public accueilli en 2017

- ▶ **33** jeunes sont entrés dans le dispositif.
- ▶ **71** jeunes ont été suivis sur l'année.
- ▶ Durée moyenne de prise en charge des jeunes sortis dans l'année : **502** jours.
- ▶ **17** ans : âge moyen des jeunes à leur admission.
- ▶ Pays d'origine des jeunes pris en charge : **Mali, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Tunisie, Soudan**
- ▶ Répartition par sexe en mise à l'abri :
Filles : **10 %** ■■■■■ Garçons : **90 %**
- ▶ **1** protection internationale a été accordée.
- ▶ **13** titres de séjour ont été délivrés.
- ▶ **73** jeunes ont bénéficié de la classe interne.
- ▶ **31** jeunes ont été scolarisés auprès de l'Éducation nationale.
- ▶ **3** jeunes ont obtenu un contrat d'apprentissage.
- ▶ **10** contrats jeunes majeurs ont été obtenus.